

Demande d'informations complémentaires concernant le rapport de suivi environnemental de la faune avienne et des chauves-souris 2023 (An 2) / Parc éolien Des Cultures (3211-12-241)

Falardeau Alain, Louis-Olivier <Louis-Olivier.FalardeauAlain@environnement.gouv.qc.ca>

Ven 2024-03-22 10:56

À :Merbouche, Mouloud (HO) <Mouloud.Merbouche@kruger.com>

Cc :Dion, Mireille <Mireille.Dion@environnement.gouv.qc.ca>;Claveau-Fortin, Catherine <catherine.claveau-fortin@environnement.gouv.qc.ca>;Gagnon, Mélissa (DGÉES) <Melissa.Gagnon@environnement.gouv.qc.ca>;Gélineau, Gabrielle <Gabrielle.Gelineau@kruger.com>;mferet@pescaenv.com <mferet@pescaenv.com>;David Vinh Nguyen <David.VinhNguyen@kruger.com>

Cci :Falardeau Alain, Louis-Olivier <Louis-Olivier.FalardeauAlain@environnement.gouv.qc.ca>

Monsieur,

Par la présente, nous vous informons que des informations complémentaires sont requises afin de poursuivre l'analyse du rapport de suivi environnemental reçu le 2 février dernier concernant le projet cité en objet. En effet, bien que le rapport déposé soit conforme aux attentes du ministère et au protocole entendu, certains renseignements doivent être précisés afin de bien interpréter les données et apporter les ajustements nécessaires au suivi 2024.

Plus spécifiquement, merci de bien vouloir répondre aux questions et commentaires suivants :

1. Le rapport mentionne l'accompagnement occasionnel des observateurs par des étudiants stagiaires. Selon notre compréhension, basées sur des échanges tenus lors d'une visite terrain réalisée le 21 septembre, l'implication des étudiants a été assez importante à certaines périodes du suivi. L'initiateur doit préciser les mesures d'encadrement et de formation qu'ont reçues ces étudiants et dans quelle mesure l'efficacité des observateurs tient compte des responsabilités qu'ont assumées ces étudiants durant le suivi?
2. Les données du rapport représentent bien les constats posés lors de la visite terrain concernant la présence d'un couvert végétal important. Les superficies des parcelles effectivement couvertes par le suivi ont été réduites considérablement dans certains cas. Il est notamment possible que cette variable contribue à augmenter la marge d'erreur sur l'évaluation du taux de mortalité qui demeure relativement élevé considérant le peu de carcasses retrouvées. En lien avec ces affirmations :
 - a. L'initiateur doit fournir les dates entre lesquelles le suivi a été limité par la hauteur et la densité des cultures/végétation, soit une certaine ventilation du tableau de l'annexe 1?
 - b. L'initiateur doit proposer des mesures visant à assurer un suivi des mortalités plus efficace pour l'année 2024, notamment en identifiant des solutions avec les agriculteurs.
3. L'année 2024 sera normalement la dernière année du suivi de mortalité post-construction. Les 3 années de suivi servent à avoir un portrait moyen des conditions d'exploitation en fonction des variations climatiques et des autres facteurs aléatoires annuels. Ainsi, pour le rapport 2024, il est attendu que le calcul de mortalité soit réalisé pour l'année de suivi, tel qu'effectué en 2022 et 2023, mais également qu'un calcul intégrateur des 3 années de suivi y soit présenté. Les méthodes de calculs utilisées sont conçues pour réaliser ces intégrations multi annuelles.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes meilleures salutations.

Louis-Olivier Falardeau Alain, biol., M. Sc.

Chargé de projets

Direction générale adjointe de l'évaluation environnementale des projets industriels, miniers, énergétiques et nordiques

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs

675, boulevard René-Lévesque Est, 6^e étage, boîte 83, Québec (Québec) G1R 5V7

Tél. :418-521-3933 poste 7107

louis-olivier.falardeauain@environnement.gouv.qc.ca